

La FNEDT demande à être davantage consultée sur les questions agricoles

Le 85^{ème} congrès national des Entrepreneurs Des Territoires (EDT) s'est tenu à Agen les 2 et 3 février derniers. Le congrès a été clôturé, par Gérard Napias, président de la FNEDT et Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). L'occasion pour la FNEDT de porter un message fort auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à quelques mois des élections nationales.

Paris, le 09 février 2017 – « *Nous souhaitons accompagner nos entreprises de travaux agricoles et forestiers, à ce titre vous avez tort de ne pas assez nous mettre autour de la table* », expose Gérard Napias, président de la FNEDT lors de la clôture du congrès annuel des entrepreneurs. « *Nous travaillons avec la DGPE sur le secteur forestier et nous vous en remercions, mais les entrepreneurs font partie du territoire agricole, la FNEDT fait partie de la grande famille agricole !* », poursuit-il. Les entrepreneurs souhaitent être consultés pour apporter la réalité du terrain, anticiper la mise en œuvre de la réglementation et contribuer au désendettement des exploitations agricoles. L'interdiction de la taille des haies du 1^{er} avril au 31 juillet dans la conditionnalité des aides PAC est encore dans les esprits. La France n'a pas activé l'article 19 du règlement de développement rural ce qui prive nos entreprises de fonds FEADER pour investir dans des équipements qui préservent l'environnement, la santé et la sécurité des conducteurs d'engins.

« *Nous avons été entendus et écoutés sur certains points tels que la concurrence sur les marchés de travaux, où vous aviez rappelé les obligations et les interdictions pour réaliser de la prestation de service* », souligne Gérard Napias. Cette concertation avec le ministère doit être poursuivie sur d'autres sujets tels que la réglementation de la circulation et de la conduite des machines agricoles, l'application de produits phytosanitaires, le coût du travail agricole ou les nouvelles pratiques agricoles. « *Il faut rester pragmatique sur tous les sujets* », conclut Gérard Napias. EDT demande le rétablissement des exonérations de cotisations sociales pour les salariés occasionnels demandeurs d'emploi.

Les entrepreneurs sont les acteurs de l'agriculture de demain, ils souhaitent rebondir et pour cela se doter d'outils permettant de faire évoluer leurs prestations. A travers sa stratégie EDT 2020, la FNEDT a identifié des pistes d'actions allant en ce sens : plateforme numérique de diagnostic d'entreprise et de mise en réseau des entrepreneurs, qualification des travaux d'épandage de fumier et de lisier de canard. Elle attend beaucoup de sa collaboration avec la DGPE sur le sujet. « *Vous fournissez des services indispensables aux acteurs agricoles et forestiers* », reconnaît Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises, « *Nous souhaitons vous accompagner dans votre développement économique* ».

Relations Presse : RDN

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Fadela Benabadji

Tel: 01 85 09 83 70

Mobile: 06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Mathilde Lehoux

Tel: 01 85 09 83 71

Mobile: 06 09 49 09 78

mlehoux@agence-rdn.com

A propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 64 syndicats départementaux et

18 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 000 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 97 000 salariés permanents et saisonniers réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).